



Conseil municipal du mardi 14 SEPTEMBRE 2021, à 18 H 00
Salon d'Honneur de l'Hôtel de Ville

EXTRAIT du Conseil Municipal

Date de la convocation : 7 septembre 2021

L'an deux mille VINGT ET UN, le QUATORZE SEPTEMBRE à 18h00

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRÉSENTS : Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Nino CHIES - Samia SERHANI - Emmanuel LOCOCCILO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Jean-Pierre COULON - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPEP - Angelina MICHAUX

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Myriam BERTAUX pouvoir à Jean-Pierre COULON
Boufeldja BOUNOUA pouvoir à Dominique DELCROIX
Robert PILATO pouvoir à Marie-Charles LALY
Malika TAJDIRT pouvoir à Naguib REFFAS
André PIEGAY pouvoir à Christelle DOS SANTOS
Michel WALLET pouvoir à Rémy PAUVROS

EXCUSÉ(E)S :

ABSENT(E)S :

Inèle GARAH

SECRETAIRE DE SÉANCE : Nino CHIES

Informations

Monsieur le Maire remercie au nom de l'assemblée l'ensemble des médecins et des soignants pour leurs actions durant toute cette période sanitaire et informe que le centre de vaccination a déménagé Place de Wattignies (ex CAF CPAM) et que l'un des centres de test se trouve 34 avenue Roosevelt.

La maison de consultations médicales au cœur de ville ouvrira en octobre.

La maison de santé pluridisciplinaire : la démolition de l'ex école dussart a été réalisée, la ville est en cours d'appel d'offres sur le sujet (concours d'architectes va être lancé).

L'hôpital de jour pour enfants touchés par des troubles autistiques a été cédé à l'APEI en juillet

Le nouvel hôpital ouvrira dans le mois d'octobre.

Le réseau de chaleur, après quelques soucis de circulation poursuit son dépliement afin de connecter 5000 logements.

Les rénovations dans les écoles :

- Pont allant : sanitaires, électricité, faux plafonds et menuiseries pour 900 000 €
- Daudet - Pagnol : isolation par la façade et menuiseries pour 650 000 €
- Faubourg de Mons : dépollution et rénovation de la toiture pour 120 000 €
- De joyeuse : dépollution et rénovation du sol, menuiseries pour 400 000 €

Hommage :

Monsieur le Maire rend hommage à Madame Séverine DUPONT, ATSEM à l'école De Joyeuse qui nous a quitté le 12 aout 2021, Madame Liliane PORT, ancienne administratrice du CCAS, Présidente d'Associations qui nous a quitté le 30 aout 2021 et Madame Marie-Pierre PELERIAUX, retraitée de la ville de Maubeuge, dont le décès est survenu le 9 septembre 2021.

Au nom de l'assemblée, Monsieur le Maire adresse ses condoléances aux familles et l'assemblée observe une minute de silence.

Questions orales :

1^{er} question : Madame A. MICHAUX - Pour la liste « Avec Aymeric Merlaud Maubeuge plus belle, plus sûre, plus juste »

La salle Fresnel devait être rebaptisée au nom de Mr Maurice CABARDOS professeur de karaté qui a œuvré durant de nombreuses années portant avec panache les couleurs de la ville de Maubeuge. Lors d'un précédent conseil municipal il avait donc été décidé d'honorer la mémoire de Mr CABARDOS en rebaptisant la salle à son nom. Cela avait été prévu au printemps !! Or aucune date de prévu et de nombreuses personnes m'ont sollicitée pour connaître la date de cette inauguration. Je vous prie de bien vouloir répondre en considération ma demande.

2^{ème} question : Monsieur JP. ROMBEAUT - Pour la Liste "Réinventons Maubeuge"

Monsieur le Maire, nous tous avons remarqué l'état des trottoirs, notamment leur enherbement anarchique, amplifié par l'interdiction des pesticides.

Que comptez-vous faire pour remédier à cette situation et si d'aventure vous faites le choix de ne rien y faire, cette décision s'appliquera-t-elle à tous les quartiers y compris au centre-ville, ou prévoyez-vous un traitement différencié ?

Le désherbage mécanique ne peut suffire !

Dans toute entreprise, la démarche la plus efficace est d'écouter ses collaborateurs et de profiter de leur expertise, c'est d'ailleurs ce que je pratique quotidiennement. C'est d'ailleurs un outil puissant de motivation.

En mai dernier un salarié municipal vous a proposé par le biais d'une vidéo publiée sur Facebook, une solution écologique et peu couteuse pour traiter ces mauvaises herbes, pourquoi celle-ci n'a-t-elle pas été étudiée ?

3^{ème} question : Monsieur JP ROMBEAUT - Pour la Liste "Réinventons Maubeuge"

Monsieur le maire,

Suite à ma lettre ouverte, concernant l'avenir incertain de la filière cybersécurité à Maubeuge, Mr le Président de Région m'a informé qu'il vous transférait le dossier, dans le cadre de vos nouvelles compétences régionales.

Il en va de l'avenir de nos jeunes et de la crédibilité de Maubeuge comme pôle de formation d'excellence, en témoigne la provenance au niveau national des étudiants inscrits dans cette filière.

L'avenir de notre territoire passera par sa capacité à attirer des entreprises de service innovantes et la cybersécurité en est un élément essentiel. Même si nombre de nos concitoyens ne s'en rendent pas compte, néanmoins le combat pour le maintien de cette formation est tout aussi vital que celui de MCA !

On nous a vanté l'avantage d'avoir un exécutif municipal en phase avec l'exécutif régional et départemental, pensez-vous que cela est bien toujours une réalité qui va porter ses fruits ?

4^{ème} question : Monsieur Fabrice DE KEPPEL - Pour la Liste "Réinventons Maubeuge"

Monsieur le Maire,

En ce qui concerne le bâtiment d'ex-Bouchara, il me semble que le délai pour préempter était dépassé, pouvez-vous nous donner un éclairage sur ce point et sur les négociations entre la ville et l'acquéreur du bâtiment ?

5^{ème} question : Monsieur Jean-Pierre ROMBEAUT - Pour la Liste "Réinventons Maubeuge"

Monsieur le Maire,

Dans le présent conseil municipal plusieurs réhabilitations sont au menu pour plus de 19 000 000 d'euros de rénovation de notre patrimoine culturel et nous espérons grandement que cela soit réalisé.

Néanmoins l'un des bâtiments les plus anciens de Maubeuge en l'occurrence l'arsenal construit en 1683, est toujours à l'abandon, le projet de logements étudiants étant abandonné, alors même que vous le présentiez comme certain et signé fort opportunément avant les élections !

Pouvez-vous nous présenter votre nouveau projet pour ce bâtiment très cher au cœur des Maubeugeois, encore une fois complètement absent de la liste des rénovations annoncées lors de ce conseil ?

Gème question : Madame Marie-Pierre ROPITAL - Pour la Liste « Maubeuge, plus belle ma ville »

Il y a quelques semaines, nous apprenions la possible et quasi-inévitable fermeture de la licence professionnelle CDAISI « Cyberdéfense anti-intrusion des systèmes d'information » en 2023.

Une mauvaise nouvelle de plus pour le territoire.

Dans l'article de presse locale du 12 août 2021, on apprend que vous avez adressé au Président de l'Université polytechnique Hauts de France un courrier pour trouver une solution.

Le même jour, dans le même média, le même Président vous sollicite pour que la Région puisse nous apporter de l'aide et de l'appui.

Comment en tant que maire et Vice-président à la Région avez-vous répondu à la demande du Président de l'Université ?

DEPOTS SUR TABLE

Monsieur le Maire propose une délibération sur table intitulée : « Garantie d'emprunt - ADUS »

MOTION :

Aide de l'Agence de l'Eau Artois Picardie - Aide à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif

Vote à l'unanimité

Affaires générales - Rapporteur : **M. Arnaud DECAGNY**, Maire

Point 1 : Liste des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu des dispositions de la délibération du Conseil Municipal n° 37 du 5 juillet 2020, portant délégation au titre des dispositions des articles L. 2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, période du 8 mai au 12 août 2021

Point 2 : Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 28 juin 2021

PROCES VERBAL APPROUVE - VOTE à l'unanimité

Affaires générales - Rapporteur : **M. Arnaud DECAGNY**, Maire

Délibération n° 119 : Approbation du programme prévisionnel de l'opération de revitalisation du centre-ville et lancement de la procédure de passation d'une concession d'aménagement

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Approuve** le lancement de la procédure de mise en concurrence afin de concéder la réalisation de l'opération de revitalisation du centre-ville sous la forme d'une concession d'aménagement conformément à l'article L.300-4 du code de l'urbanisme,
- **Approuve** le périmètre de la future concession tel qu'annexé,
- **Approuve** le programme prévisionnel de l'opération de revitalisation du centre-ville tel que décrit dans la présente délibération,
- **Désigne** Monsieur le Maire ou son représentant en qualité de personne habilitée à engager les discussions, selon l'article R.300-9 du code de l'urbanisme,
- **Autorise** le Maire ou son représentant à procéder aux formalités nécessaires au lancement de la consultation du concessionnaire,
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer et à publier tout acte et tout document concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

A la majorité - 2 votes CONTRE (JP. ROMBEAUT - F. DE KEPPEL)

Délibération n° 120 : Constitution d'une commission municipale permanente pour l'ensemble des contrats de concession et appel à candidature : création, fixation du nombre de conseillers, désignation des membres la composant

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Fixe** les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la commission «aménagement», de la façon suivante :
 - Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (10 titulaires, 10 suppléants),
 - Les listes doivent indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants.
- **Constate** qu'une seule liste commune est constituée, que les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste et qu'il en a été donné lecture par le maire.
- **institue** la commission municipale permanente aménagement, pour la durée du mandat municipal 2020-2026,
- **Déclare élus** les membres de la Commission municipale permanente aménagement selon le procès-verbal dont les résultats seront repris ci-dessous :
 - **Membres titulaires**
 - Marie-Charles LALY
 - Dominique DELCROIX
 - Myriam BERTAUX
 - Jean-Pierre COULON
 - Annick LEBRUN
 - Nicolas LEBLANC
 - Jeannine PAQUE
 - Sophie VILLETTE
 - Marie-Pierre ROPITAL
 - Jean-Pierre ROMBEAUT
 - **Membres suppléants**
 - Naguib REFFAS
 - Emmanuel LOCOCCILO
 - Michèle GRAS
 - Boufeldja BOUNOUA
 - Nino CHIES
 - Djilali HADDA
 - Patrick MOULART
 - Rémi PAUVROS
 - Michel WALLET
 - Fabrice DE KEPPEP

A la majorité - Avec 1 vote CONTRE (A.MICHAUX)

Délibération n° 121 : Remplacement d'un Conseiller municipal, déclaré inéligible par le tribunal administratif en date du 12 avril 2021, au sein de la Commission municipale «Environnement, Voirie, Espaces Verts, Transition Energétique, Propreté »

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Désigne** Madame Angelina MICHAUX en remplacement de Monsieur Aymeric MERLAUD au sein de la Commission Municipale « Environnement, Voirie, Espaces Verts, Transition Energétique, Propreté ».

A l'unanimité,

Délibération n° 122 : Surclassement démographique de la Ville de MAUBEUGE en fonction de la population des quartiers prioritaires de la politique de la ville

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Approuve** le principe du surclassement de la Ville,
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son délégué, à solliciter la demande de surclassement auprès des services de la Préfecture,
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son délégué, à entreprendre toutes les démarches nécessaires à cet effet.

A l'unanimité,

Délibération n° 123 : Ville de Maubeuge - Décision Modificative n°1

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Autorise** l'inscription des crédits repris ci-dessus.

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | | | |
|----------------------------------|------------------|------------------------------------|-----------------|
| Natures | Fonctions | Intitulés | Montants |
| 2128 | 338 | Autres agencements et aménagements | - 41 300,00 |
| 2031 | 338 | Frais d'études | 41 300,00 |
| | | | |
| Total | | | 0.00 |

A la majorité - Avec 6 abstentions (R. PAUVROS - MP. ROPITAL - M. WALLET - S. VILETTE - G. DAUMERIES - A. MICHAUX)

Délibération n° 124 : Subvention de fonctionnement à l'association CLIC du Val de Sambre au titre de l'année 2021

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Attribue** une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 800,00 € à l'association CLIC du Val de Sambre, au titre de l'année 2021

A l'unanimité,

Délibération n° 125 : Garantie d'emprunt - ADUS

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Accorde** la garantie de la Ville pour le remboursement de chaque ligne de prêt contracté par l'ADUS à hauteur de 50% du montant emprunté.
- **Autorise** Monsieur Le Maire à intervenir au contrat de prêt entre La Caisse d'Epargne et l'ADUS, et de signer tout document afférent à cette affaire.

A l'unanimité,

Culture, patrimoine, associations patriotiques et culturelles, bâtiments culturels

Rapporteur : **M. Nicolas LEBLANC**, Adjoint

Délibération n° 126 : Autorisation de percevoir une subvention de la Direction Régionale des Affaires culturelles dans le cadre de la création du poste de la responsable du musée Henri Boëz (année 2)

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à solliciter la subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires culturelles dans le cadre de la création du poste de la responsable du musée Henri Boëz,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer tout document afférent à la présente délibération.

A l'unanimité,

Délibération n° 127 : Autorisation de solliciter les fonds de concours pour les communes membres de la CAMVS dans le but d'obtenir un cofinancement pour la réhabilitation du théâtre du manège

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à :
 - ✓ Engager les travaux réhabilitation du théâtre du manège,
 - ✓ Solliciter le fonds de Concours de la CAMVS,
 - ✓ Signer tout document relatif à ces demandes de subventions

A l'unanimité,

Délibération n° 128: Autorisation de solliciter l'Etat dans le but d'obtenir un cofinancement pour la réhabilitation du théâtre du manège.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à :
 - ✓ Engager les travaux réhabilitation du théâtre du manège
 - ✓ Solliciter les subventions des financeurs prévus au plan de financement prévisionnel, notamment la Direction Régionales des Affaires Culturelles et la Région Hauts-de-France
 - ✓ Signer tout document relatif à ces demandes de subventions

A l'unanimité,

Délibération n° 129: Demande de renouvellement de dénomination « Commune touristique » de la Ville de Maubeuge à la Préfecture du Nord

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter la demande de dénomination « Commune Touristique » auprès de la Préfecture du Nord.

A l'unanimité,

Délibération n° 130: Réhabilitation de la Banque de France - Autorisation d'engager l'opération, demande de subvention et plan de financement prévisionnel

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à :
 - ✓ Engager les travaux de réhabilitation du Bâtiment anciennement Banque de France.
 - ✓ Solliciter les subventions des financeurs prévus au plan de financement prévisionnel tel que ci-dessous, notamment la Direction Régionales des Affaires Culturelles et la Région Hauts-de-France.

| Poste de dépense | Coûts prévisionnels Dépenses HT | Recettes prévisionnelles | Montants |
|---|------------------------------------|--------------------------|-----------------------|
| Mission de Maîtrise d'œuvre | 400 000,00 € | Etat (DRAC) | 1 831 300,00 € |
| Travaux enveloppe et structurels divers | 1 120 000,00 € | Région PACIZ.0 | 1 831 300,00 € |
| Aménagements intérieurs et extérieurs | 2 200 000,00 € | Ville de Maubeuge | 915 650,00 € |
| Equipements accueil et muséographiques | 858 250,00 € | | |
| TOTAL GENERAL | 4 578 250,00 € | TOTAL GENERAL | 4 578 250,00 € |

- ✓ Signer tout document relatif à ces demandes de subventions.

A l'unanimité,

Délibération n° 131: Réhabilitation de l'ensemble urbain formé par la Chapelle des sœurs noires, les vestiges de l'ancienne caisse d'épargne et le cercle militaire - Autorisation d'engager l'opération, demande de subvention et plan de financement prévisionnel

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à solliciter :
 - ✓ L'autorisation d'engager des travaux en respect de l'article L621-27 du Code du Patrimoine
 - ✓ Une subvention de 198 320,00 € H.T. auprès de la Direction Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) des Hauts-de-France.

A l'unanimité,

Délibération n° 132 : Restauration du Monument aux morts de Sous-le-Bois - Autorisation d'engager l'opération, demande de subvention et plan de financement prévisionnel

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à solliciter :
 - ✓ L'autorisation d'engager des travaux
 - ✓ Une subvention de 3 000,00 € HT auprès de la Région Hauts-de-France.

A l'unanimité,

Délibération n° 133 : Travaux de restauration remparts de Maubeuge, Bastion 6 - autorisation d'engager des travaux, demande de subvention et plan de financement.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à :
 - ✓ Engager les travaux de restauration remparts de Maubeuge, Bastion 6
 - ✓ Solliciter les subventions des financeurs prévus au plan de financement prévisionnel, notamment la Direction Régionales des Affaires Culturelles
 - ✓ Signer tout document relatif à ces demandes de subventions

A l'unanimité,

Délibération n° 134 : Installation du projet "Muse" à la salle Sthrau et à la Banque de France

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Approuve** l'engagement de l'opération de création d'un Muse
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à :
 - ✓ Solliciter toutes subventions ou aides financières
 - ✓ Signer tous documents relatifs à leurs contractualisations.

A l'unanimité,

Jeunesse, Conseil municipal des jeunes, crèches, équipements pour la jeunesse

Rapporteur : **Bernadette MORIAME**, Adjointe

Délibération n° 135 : Augmentation de la capacité d'accueil maternel de l'ALSH permanent du site Blanche-Neige/Lamartine

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Acte** de l'augmentation de la capacité d'accueil de l'ALSH maternel permanent Blanche-Neige/Lamartine passant de 30 places à 40 places.

A l'unanimité,

Transition écologique, propreté des voiries, espaces verts, environnement, espaces naturels, éclairages publics et signalisation

Rapporteur : **M. Dominique DELCROIX**, Adjoint

Délibération n° 136 : Adhésion à l'association « Rue de l'Avenir »

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Autorise** l'adhésion de notre Ville à l'association « Rue de l'Avenir.
- **Acquitte** la cotisation qui s'élève à 150,00 euros pour l'adhésion 2021.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à faire partie du bureau de l'association.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.

A l'unanimité,

Délibération n° 137 : Approbation de la convention tripartite de partenariat pour la mise en place de l'action « Accompagnement à la transition durable et aux écogestes au service des habitants bénéficiant du nouveau compteur LINKY »

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Approuve** la convention tripartite de partenariat annexée à la présente délibération,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer la convention et les actes s'y rapportant, ainsi que tous les documents afférents à la présente délibération.

A l'unanimité,

Délibération n° 138 : Constitution conventionnelle d'une servitude au profit de GRDF à fin d'installation d'un poste de soutirage de protection cathodique dans la parcelle communale reprise au cadastre section AK n° 684 Lieu-dit le Saint Suaire - Chemin des Ecus

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Autorise :**
 - ✓ La constitution conventionnelle d'une servitude d'installation de poste de soutirage de protection cathodique sur la parcelle communale cadastrée section AK n° 684, Lieu-dit Le Saint Suaire, chemin des Ecus,
 - ✓ Monsieur le Maire à signer la Convention de constitution de servitude d'installation de poste de soutirage de protection cathodique entre la Commune de Maubeuge et la société GRDF,
 - ✓ Monsieur le Maire à signer l'acte notarié s'y rapportant.

A l'unanimité,

Délibération n° 139 : Signature de la convention cadre du 1er juillet au 31 décembre 2021 entre la CAMVS et la Commune de Maubeuge relative aux demandes de Fonds de concours dans le cadre des travaux de voirie réalisés en régie par la CAMVS

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Approuve** les modalités de participation de la commune de Maubeuge selon les propositions indiquées à compter du 1^{er} juillet 2021 et jusqu'au 31 décembre 2021,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention, relative aux demandes de fonds de concours dans le cadre des travaux de voirie suivis en régie, ci annexée, ainsi que tout document et acte relatif à cette décision

A l'unanimité,

Santé, politiques inclusives, handicap, associations santé

Rapporteur : **Mme Samia SERHANI**, Adjointe - Donne la parole à Mme Caroline LEROY

Délibération n° 140 : Autorisation de signature d'une convention de partenariat entre l'association GrEID, Groupe Ecoute Information Dépendance et la ville de Maubeuge

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer la Convention de partenariat entre le GrEID et la Ville de Maubeuge, ainsi que tous les documents afférents à la présente délibération.

A l'unanimité,

Relations centres sociaux, démocratie participative, politique de la Ville, associations de quartier

Rapporteur : **M. Naguib REFFAS**, Adjoint

Délibération n° 141 : Modification du point c) Collège des Elu-e-s de l'article III-COMPOSITION, du règlement des Conseils de Quartier

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

- **Modifie** le point c) Collège des élu-e-s, de l'article III Composition, du règlement des Conseils de Quartier, comme suit :

c) Collège des élu-e-s

➤ Sa composition :

Par principe, les conseillers municipaux, hormis ceux désignés par Monsieur le Maire, ne pourront être conseiller de quartier.

Ce collège est composé de 3 élus maximum, en se rapprochant le plus possible de la parité femmes/hommes :

- ❖ *Un élu-e, adjoint-e municipal-e de la majorité, désigné-e par Monsieur le Maire, nommé-e « Président-e » et « co-animateur-trice » du conseil de quartier,*

- ❖ *Deux élu-e-s, conseiller-ère-s municipal-e-s de la majorité,*

Néanmoins, pourra participer à une réunion de travail du conseil de son quartier, sous réserve d'y avoir été invité à la majorité des 3/4 des membres dudit conseil, la personne remplissant les deux conditions cumulatives suivantes :

- ❖ *Être conseiller municipal,*

- ❖ *Résider dans le quartier.*

Pour se faire, le requérant devra formuler sa demande de participation à ladite réunion par écrit, au Président ou à la Présidente dudit conseil, lequel ou laquelle pourra procéder au vote, exposé selon les modalités ci-dessus, et informera le requérant de son admission ou non, par écrit.

➤ Son rôle :

Organiser et animer cette instance, selon un ordre du jour, présenter les projets de la Ville dans le quartier, échanger et récolter les attentes et demandes des habitants, informer la municipalité sur la vie du quartier et des habitants.

- **Adopte** ce nouveau règlement modifié des conseils de quartiers.

À la majorité - 6 votes CONTRE (R.PAUVROS-MP.ROPITAL-M.WALLET-S.VILLETTE - G.DAUMERIES-A. MICHAUX)
et 2 refus de prendre part au vote (JP. ROMBEAUT et F. DE KEPPE) au motif que la délibération ne peut être examinée,
ne peut être votée sans avoir voté au préalable l'amendement proposé.

Délibération n° 142 : Création, installation et financement du Campus Connecté « Nous irons étudier sur la Lune » suite à labellisation de la Commune de Maubeuge

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

- **Approuve** la création du Campus Connecté au sein de la médiathèque municipale,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer tous actes ou conventionnements relevant du financement, du fonctionnement et de l'investissement du dit Campus Connecté « nous irons étudier sur la Lune » ainsi que tous documents afférents à la présente délibération.

A l'unanimité

Urbanisme, ANRU, constructions nouvelles et aménagement urbain, logement : habitat, logements neufs et à réhabiliter, relation bailleurs sociaux, accessibilité, programme « action cœur de ville »

Rapporteur : **Mme Marie-Charles LALY**, Adjointe

Délibération n° 143 : CAMVS - Système d'Information Géographique - Autorisation à signer la convention de mise à disposition d'un outil d'information géographique pour la consultation du cadastre

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

- **Approuve** les termes de la convention de mise à disposition d'un outil d'information géographique pour la consultation du cadastre,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer ladite convention et tout avenant pouvant intervenir ultérieurement, ainsi que tous documents afférents à la présente délibération.

A l'unanimité

Délibération n° 144 : Autorisation de signature du protocole de partenariat encadrant l'expérimentation d'un accord globalisé de cession entre l'Établissement Public Foncier Nord-Pas-de-Calais et la ville de Maubeuge au profit de Promocil et de l'Avesnoise - Sites du Pont Allant (ancienne concession automobile « Citroën ») et de la Clouterie (phase 1)

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Approuve** le protocole de partenariat relatif à l'expérimentation d'un accord globalisé de cession au profit de Promocil et de l'Avesnoise,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer le protocole de partenariat relatif à l'expérimentation d'un accord globalisé de cession au profit de Promocil et de l'Avesnoise ainsi que tous documents, avenants afférents à la présente délibération.

A la majorité - Avec 2 votes CONTRE (JP ROMBEAUT - F. DE KEPPEL)

Délibération n° 145 : Désaffectation de la parcelle P n°279p sise boulevard Maurice Garin

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Constata** que la parcelle du domaine public communal d'une surface de 88 m² dont le numéro est P n°279p, située boulevard Maurice Garin, le long du parking public face à l'entrée principale de l'hôtel de ville, sur le territoire de la Commune de Maubeuge, n'est pas affectée à l'usage du public,
- **Acte**, en conséquence, sa désaffectation à usage du public.

A l'unanimité

Délibération n° 146 : Déclassement et intégration dans le domaine privé communal de la parcelle P n°279p sise boulevard Maurice Garin

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Prononce** le déclassement du domaine public communal et l'intégration dans le domaine privé de la Commune de Maubeuge de la parcelle P n°279p, d'une surface de 88 m², située boulevard Maurice Garin, le long du parking public face à l'entrée principale de l'hôtel de ville.

A l'unanimité

Délibération n° 147 : Vente au profit de la SCI MAWALYFA de la parcelle P n°279p sise boulevard Maurice Garin

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Approuve** la cession, au profit de la SCI MAWALYFA ou toute personne s'y substituant, de la parcelle P n°279p pour une surface de 88 m² au prix 440 € HT net vendeur auquel s'ajouteront la TVA, les frais d'acte notarié et les frais de géomètre afférents,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer tout acte et document afférent à cette délibération,
- **Autorise** la SCI MAWALYFA ou toute personne s'y substituant à déposer les demandes d'autorisation inhérentes à son projet d'aménagement
- **Inscrit** la recette au budget municipal,
- **Dit** que le délai de dix-huit mois, courant à compter de la notification de la présente délibération à son bénéficiaire devenue exécutoire, et renouvelable une fois, est un délai raisonnable accordé à l'acquéreur pour conclure la vente, et qu'à défaut du respect dudit délai, la présente délibération sera abrogée. La Commune de Maubeuge disposera, par conséquent, à nouveau librement de son droit de propriété sur la parcelle concernée par la présente délibération.

A l'unanimité

Délibération n° 148 : Désaffectation d'une emprise du domaine public sise boulevard Chateaubriand
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Constate** que la parcelle du domaine public communal d'une surface d'environ 255 m², située boulevard Chateaubriand, sur le territoire de la Commune de Maubeuge, n'est plus affectée à l'usage du public,
- **Acte**, en conséquence, sa désaffectation à usage du public.

A l'unanimité

Délibération n° 149 : Déclassement et intégration dans le domaine privé communal d'une emprise du domaine public sise boulevard Chateaubriand
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Prononce** le déclassement du domaine public communal et l'intégration dans le domaine privé communal de l'emprise du domaine public, d'une surface d'environ 255 m², située boulevard Chateaubriand,

A l'unanimité

Délibération n° 150 : Vente au profit de Monsieur et Madame Nicolas BERTRAND d'une emprise foncière sise boulevard Chateaubriand
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Approuve** la cession, au profit de Monsieur et Madame Nicolas BERTRAND ou toute personne s'y substituant, de l'emprise foncière d'environ 255 m² (mesurage à confirmer) située boulevard chateaubriand au prix 9,80 €/m² soit environ 2 500,00 € HT net vendeur auquel s'ajouteront la TVA, les frais d'acte notarié et les frais de géomètre afférents,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer tout acte et document afférent à cette délibération,
- **Inscrit** la recette au budget municipal,
- **Dit** que le délai de dix-huit mois, courant à compter de la notification de la présente délibération à son bénéficiaire devenue exécutoire, et renouvelable une fois, est un délai raisonnable accordé à l'acquéreur pour conclure la vente, et qu'à défaut du respect dudit délai, la présente délibération sera abrogée, la Commune de Maubeuge disposera par conséquent, à nouveau librement de son droit de propriété sur la parcelle concernée par la présente délibération.

A l'unanimité

Délibération n° 151 : Désaffectation des parcelles BA n°134 et BA n°135 sises Impasse La Satinette
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Constate** que les parcelles du domaine public communal d'une surface de 1376 m² cadastrée BA n°134 et BA n°135, situées Impasse La Satinette, sur le territoire de la Commune de Maubeuge, ne sont pas affectées à l'usage du public,
- **Acte**, en conséquence, leurs désaffectations à usage du public.

A l'unanimité

Délibération n° 152 : Déclassement et intégration dans le domaine privé communal des parcelles BA n°134 et BA n°135 sises Impasse la Satinette
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Prononce** le déclassement du domaine public communal et l'intégration dans le domaine privé communal des parcelles BA n°134 et Ba n°135 d'une surface de 1376 m², sises impasse de la Satinette sur le territoire de la Commune de Maubeuge

A l'unanimité

Délibération n° 153 : Vente au profit de Monsieur et Madame MOLLE des parcelles BA n°134 et BA n°135 sises Impasse La Satinette

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Approuve** la cession au profit de Monsieur et Madame MOLLE ou toute personne s'y substituant des parcelles BA n°134 et 135, situées Impasse de la Satinette, d'une surface d'environ 1 376 m², au prix 48 000,00 € HT net vendeur auquel s'ajouteront la TVA, les frais d'acte notarié et les frais de géomètre afférents,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer tout acte et document afférent à cette délibération,
- **Autorise** M et Mme MOLLE ou toute personne s'y substituant à déposer les demandes d'autorisation inhérentes à leur projet de construction,
- **Inscrit** la recette au budget municipal,
- **Dit** que le délai de dix-huit mois, courant à compter de la notification de la présente délibération à son bénéficiaire devenue exécutoire, et renouvelable une fois, est un délai raisonnable accordé à l'acquéreur pour conclure la vente, et qu'à défaut du respect dudit délai, la présente délibération sera abrogée. La Commune de Maubeuge disposera par conséquent, à nouveau librement de son droit de propriété sur les parcelles concernées par la présente délibération.

A l'unanimité

Délibération n° 154 : Vente au profit de la SAS YEZZO-H IMMO de la parcelle bâtie BB n°99 sise 16 rue de l'Ancien Pont Rouge

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Passe** outre l'avis du Domaine compte-tenu de la nécessité d'une mise aux normes complète de l'immeuble en raison de l'inoccupation du bien,
- **Approuve** la cession au profit de la SAS YEZZO-H IMMO ou toute personne s'y substituant de la parcelle bâtie BB n°99, d'une surface de 1 076 m², située 16 rue de l'Ancien Pont Rouge, au prix 36 000,00 € HT net vendeur auquel s'ajouteront la TVA et les frais inhérents à la vente,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer tout acte et document afférent à cette délibération,
- **Autorise** la SAS YEZZO-H IMMO ou toute personne s'y substituant à déposer les demandes d'autorisation inhérentes à son projet,
- **Inscrit** la recette au budget municipal
- **Dit** que le délai de dix-huit mois, courant à compter de la notification de la présente délibération à son bénéficiaire, devenue exécutoire, et renouvelable une fois, est un délai raisonnable accordé à l'acquéreur pour conclure la vente, et qu'à défaut du respect dudit délai, la présente délibération sera abrogée. La Commune de Maubeuge disposera, par conséquent, à nouveau librement de son droit de propriété sur l'immeuble concerné par la présente délibération.

A l'unanimité

Vente au profit de LORBAN IMMOBILIER de la parcelle N n°166 sise Avenue Albert 1er

Délibération n° 155 :

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Approuve** la cession au profit de la société LORBAN IMMOBILIER ou toute personne s'y substituant de la parcelle N n°166 et 135 d'une surface totale d'environ 67 m², située Avenue Albert 1^{er}, au prix 670,00 € HT net vendeur auquel s'ajouteront la TVA, les frais d'acte notarié et les frais de géomètre afférents,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer tout acte et document afférent à cette délibération,
- **Autorise** la société LORBAN IMMOBILIER ou toute personne s'y substituant à déposer les demandes d'autorisation inhérentes à son projet,

- **Inscrit** la recette au budget municipal,
- **Dit** que le délai d'un an, courant à compter de la notification de la présente délibération à son bénéficiaire devenue exécutoire, et renouvelable une fois, est un délai raisonnable accordé à l'acquéreur pour conclure la vente, et qu'à défaut du respect dudit délai, la présente délibération sera abrogée. La Commune de Maubeuge disposera par conséquent, à nouveau librement de son droit de propriété sur la parcelle concernée par la présente délibération.

A la majorité - Avec 2 votes CONTRE (JP ROMBEAUT - F. DE KEPPEL)

Ressources humaines

Rapporteur : **Mme Florence GALLAND**, Conseillère déléguée

Délibération n° 156 : Recours aux contrats d'apprentissage

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Autorise** Monsieur le Maire à recourir au dispositif du contrat d'apprentissage,
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son délégué, à conclure 2 contrats d'apprentissage conformément au tableau et aux conditions mentionnés ci-dessous,

| SERVICE | NOMBRE DE POSTES | DIPLOME PREPARE | DUREE DE LA FORMATION |
|---------------------|------------------|--|-----------------------|
| Ressources Humaines | 1 | Bachelor universitaire de technologie (BUT) Gestion des entreprises et administrations - Université Polytechnique Hauts de France Valenciennes | 3 ans |
| Service Juridique | 1 | Master II - Métiers des collectivités territoriales IPAG Lille | 1 an |

- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer tous documents relatifs à ce dispositif,
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son délégué, à solliciter, auprès des services de l'Etat, de la Région Hauts-de-France, du FIPHP ou du CNFPT, les éventuelles aides financières qui seraient susceptibles d'être versées dans le cadre de ces contrats d'apprentissage.

A l'unanimité,

Délibération n° 157 : Mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Approuve** le tableau des effectifs des emplois permanents de la collectivité tel que figurant en annexe,
- **Inscrit** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces agents au budget,
- **Dit que** les dispositions de la présente prendront effet dès que la délibération sera rendue exécutoire.

A l'unanimité,

Délibération n° 158 : Modification du tableau des effectifs

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Approuve** la régularisation, au tableau des effectifs, des emplois non permanents comme indiqué ci-dessus,
- **Approuve** la création, au tableau des effectifs, des emplois permanents comme indiqué ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder à la nomination des agents dans les conditions mentionnées ci-dessus,
- **Inscrit** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces agents au budget,
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer tous documents relatifs à ce dossier et d'accomplir l'actualisation du tableau des effectifs,
- **Dit que** les dispositions de la présente prendront effet dès que la délibération sera rendue exécutoire.

A l'unanimité

Délibération n° 159 : Création de l'activité accessoire de Consultant sur les projets sportifs au sein du Service des Sports

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

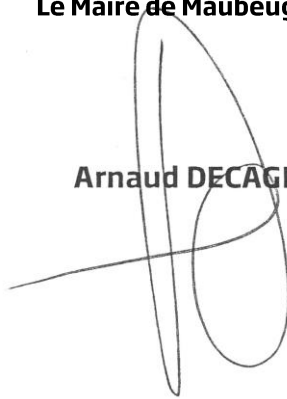
- **Décide de recourir** au service d'un agent public qui assurera en sus de son activité principale les fonctions de Consultant sur les projets sportifs,
- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder à la nomination de l'agent dans les conditions de rémunération mentionnées ci-dessus,
- **Inscrit** les crédits correspondants au budget à cet effet,
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

A l'unanimité

Affiché le 01 octobre 2021

Le Maire de Maubeuge

Arnaud DECAGNY

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a vertical line and a loop, crossing the 'A'.